

Cahier des charges

Les mesures « zones humides » s'appliquent sur les surfaces en zones humides de votre exploitation. Les cartes de localisation des zones humides du bassin versant sont disponibles sur www.sage-couesnon.fr, onglet « docs ».

MAEC Herbe_04 : Réduction de la pression de pâturage

- Respecter un chargement moyen annuel compris entre 0,3 et 1,2 UGB/ha
- Pas de chargement instantané demandé
- Pas de retournement des parcelles engagées (labour, travaux lourds,...). Seul un renouvellement par travail superficiel du sol au cours des 5 ans est autorisé.
- En cas de fauche (impossibilité de mise en pâturage d'une parcelle), la fauche est autorisée à partir du 1er juillet
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées (sauf localisé et prévu par arrêté)
- Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage sur les parcelles engagées

MAEC Herbe_04 + Herbe_03 : Réduction de la pression de pâturage et absence totale de fertilisation

- Contenu identique à celui de la MAEC Herbe_04
- Absence totale d'apports de fertilisants azotés minéraux et organiques, y compris compost ; et de phosphore, potassium

Critères d'éligibilité

Ces 2 mesures sont éligibles sur les zones humides pâturées déclarées en prairies et pâturages permanents.

Les surfaces en prairies et pâturages permanents admissibles à cette MAEC sont les surfaces graphiques des parcelles (sans application du prorata), déduction faite des parcelles relevant de la catégorie de prorata (80-100 % d'éléments non admissibles (option 2)).

Une parcelle ayant au moins 50 % de sa surface en zone humide ou en milieu remarquable pourra être entièrement engagée dans la mesure.

Pour la MAEC « Herbe_04 + Herbe_03 », les bandes tampons le long des cours d'eau ne sont pas éligibles.

Ces 2 mesures sont cumulables avec les mesures systèmes (SPE).

Durée d'engagement

La durée de l'engagement dans une MAEC est de 5 ans.

Montants des aides

Les montants annuels des aides accordées ainsi que les plafonds par mesure sont les suivants :

MAEC Zones Humides	Montant /ha/an
Herbe_04 : Réduction de la pression de pâturage	56 €
Herbe_04 + Herbe_03 : Réduction de la pression de pâturage et absence totale de fertilisation	159 €

